

**Campagne exceptionnelle d'accueil en détachement de professeurs des écoles dans le corps des professeurs certifiés, exclusivement en lettres modernes et mathématiques, pour la rentrée scolaire 2024**

Destinataires :

Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale – Les inspecteurs et inspectrices d'académie, inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux - les inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale du premier degré -

Référence : note ministérielle en date du 11 avril 2024

Dossier suivi par : Marie-Ange ROLLET- Tél. : 04.92.15.47.48 – Courriel : marie-ange.rollet@ac-nice.fr

La stratégie ministérielle déployée dans le cadre du *choc des savoirs* repose notamment sur l'objectif de mettre en place des enseignements communs de français et de mathématiques en groupe pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège, en application de l'article 4-1 de l'arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Dans cette perspective, la DGRH propose à titre exceptionnel d'ouvrir une nouvelle campagne d'accueil en détachement dans le corps des professeurs certifiés, réservée aux professeurs des écoles.

## **1. Constitution du dossier de candidature**

L'enseignant sollicitant un détachement dans le corps des professeurs certifiés doit faire acte de candidature en constituant un dossier comportant les éléments suivants :

- Fiche de demande de détachement, jointe en annexe, dûment complétée ;
- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae ;
- Copie des diplômes.

Ce dossier de candidature devra être transmis à la DSDEN du département d'origine du professeur des écoles et visé par le DASEN, **avant le 15 mai 2024**.

## 2. Instruction des demandes de détachement

Les dossiers seront ensuite à retourner par les DSDEN au rectorat de Nice – Service des Personnels Enseignants, d'Education et d'Orientation – Mme Anne CHAMPOUSSIN – [anne.champoussin@ac-nice.fr](mailto:anne.champoussin@ac-nice.fr), par message électronique pour **le 21 mai 2024**.

Les demandes considérées comme recevables seront étudiées par les corps d'inspection de Lettres Modernes et de Mathématiques afin d'en mesurer la pertinence pédagogique. Dans cette perspective, des entretiens avec les corps d'inspection pourront être organisés.

A l'issue de cette procédure, un courrier sera transmis à l'enseignant concerné pour l'informer de l'avis rendu sur la candidature.

Les candidatures acceptées seront enfin transmises au ministère **au plus tard le 15 juin 2024**.

Les arrêtés de détachement dans le corps des professeurs certifiés seront adressés par la DGRH **au plus tard le 15 juillet 2024**.

Fait à Nice, le 18 avril 2024

**La rectrice de l'académie de Nice**

**Natacha CHICOT**

**SIGNE**

**Dossiers à transmettre par mail pour l'académie de Nice :**

**DSDEN des Alpes-Maritimes – M. Gilles Crivellaro**

**Courriel : [ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)**

**DSDEN du Var – Mme Elodie Damas**

**Courriel : [elodie.damas@ac-nice.fr](mailto:elodie.damas@ac-nice.fr)**